

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 20 mars 2026

Nombre :

- de conseillers en exercice : 11
- de membres présents : 11
- de votants : 11

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

25/03/2026

N° de délibération :

006-2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Ophélie JEANVOINE, Roxane LE CORRE, Nathalie REBILLET, Elodie VUILLEMENOT, Joël BIDAL, Romain DELIOT, Nicolas VUILLEMENOT, Martial MATZ, Gérome FASSETNET, Olivier GUILLEMIN, Patricia LACROIX

Absent :

Secrétaire de séance : Nathalie REBILLET

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de LOUVATANGE un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 voix contre (Olivier GUILLEMIN), la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme
Le/la secrétaire
Nathalie REBILLET



Le Maire
Martial MATZ

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 039-213903024-20260320-2026_D006-DE

